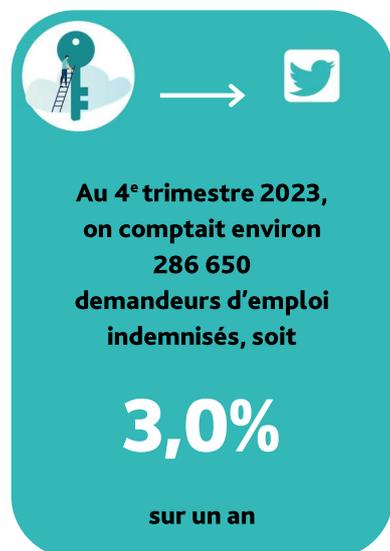




## STATISTIQUES ET INDICATEURS



## Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés est en hausse de 11,6% sur un trimestre et de 3,0% sur un an<sup>(1)</sup>

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, on comptabilisait 286 650 demandeurs d'emploi indemnisés, soit une hausse de 8 340 personnes sur un an [cf. Tableau 1].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 85,2% des personnes indemnisées au 4<sup>e</sup> trimestre 2023.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation/conversion augmente de 9,5% sur un trimestre et diminue de 12,0% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est en hausse de 13,1% sur un trimestre et de 31,1% sur un an [cf. Tableau 1].

Les bénéficiaires des allocations d'État représentent 6,9% des personnes indemnisées au 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Ces effectifs augmentent de 0,2% sur un trimestre et baissent de 8,8% sur un an. Le nombre de bénéficiaires de ces allocations a tendanciellement diminué de fin 2014 jusqu'au début 2020. Cette tendance à la baisse s'est interrompue avec une remontée du nombre de bénéficiaires d'allocation d'État du fait de la dégradation de la situation du marché du travail suite à la crise sanitaire. Au cours des trimestres suivants, le nombre de bénéficiaires a connu des fluctuations liées aux mesures de prolongation des droits à l'assurance chômage (qui ont réduit les entrées dans le bénéfice des allocations d'État), de mars à juin 2020, puis de novembre 2020 à juin 2021. Depuis la fin de 2021, le nombre de bénéficiaires d'allocations d'État diminue à nouveau [cf. graphiques 1 et 2].

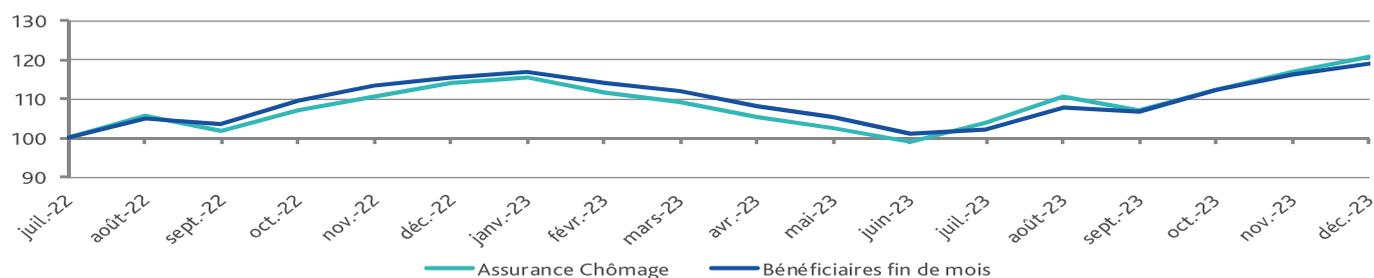
**TABLEAU 1**  
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES BRUTES, RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2022	Variation		Poids au 4 <sup>e</sup> trimestre 2023
				sur un trimestre	sur un an	
Assurance chômage <sup>(1)</sup>	244 170	216 390	230 820	+12,8%	+5,8%	85,2%
Formation/conversion <sup>(1)</sup>	22 810	20 830	25 930	+9,5%	-12,0%	8,0%
dont formation	8 870	9 170	11 070	-3,3%	-19,9%	3,1%
dont CSP	5 180	4 580	3 950	+13,1%	+31,1%	1,8%
dont autres	8 760	7 080	10 910	+23,7%	-19,7%	3,1%
Etat* (ASS)	19 670	19 640	21 560	+0,2%	-8,8%	6,9%
<b>Total indemnisés</b>	<b>286 650</b>	<b>256 860</b>	<b>278 310</b>	<b>+11,6%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>100,0%</b>

(1). Voir le détail des allocations dans sources et définitions

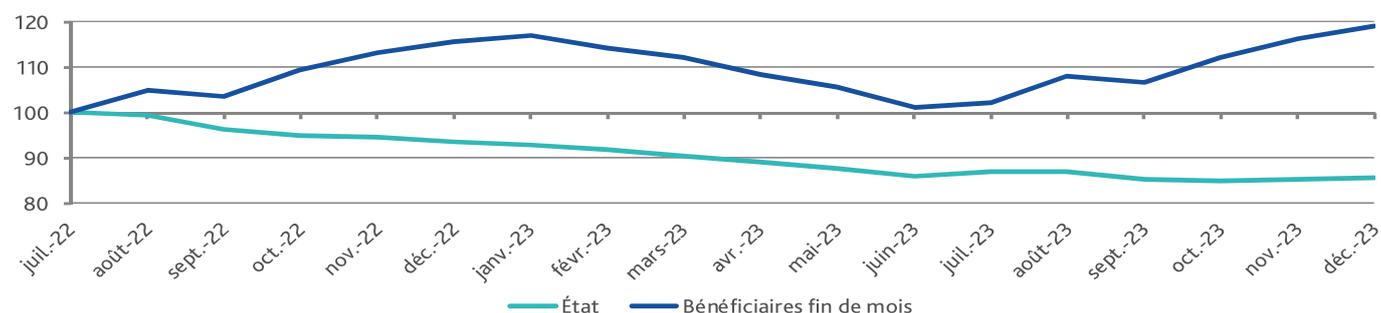
## GRAPHIQUE 1

### ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (indice base 100 au 01/07/2022, données brutes)



## GRAPHIQUE 2

### ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS AU TITRE D'ALLOCATION D'ÉTAT (indice base 100 au 01/07/2022, données brutes)



## ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de bénéficiaires fin de mois est en hausse annuelle sur l'ensemble des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces évolutions varient entre 1,6% dans les Alpes-Maritimes à 4,1% dans le Vaucluse. Un bénéficiaire fin de mois sur quatre se situe au sein du département bucco-rhodanien, qui connaît une augmentation de 3 580 personnes sur un an [cf. [Tableau 2](#)].

## TABLEAU 2

### DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR DÉPARTEMENTS (DONNÉES BRUTES, RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2022	Variation		Poids département
				sur un trimestre	sur un an	
Alpes-de-Haute-Provence	9 700	8 400	9 450	+15,5%	+2,6%	3,4%
Hautes-Alpes	7 550	7 660	7 330	-1,4%	+3,0%	2,6%
Alpes-Maritimes	61 000	52 400	60 020	+16,4%	+1,6%	21,3%
Bouches-du-Rhône	111 970	105 380	108 390	+6,3%	+3,3%	39,1%
Var	60 630	50 920	58 760	+19,1%	+3,2%	21,2%
Vaucluse	35 800	31 990	34 380	+11,9%	+4,1%	12,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	286 650	256 860	278 310	+11,6%	+3,0%	100,0%



## EN SAVOIR PLUS

En juin 2023, le montant mensuel brut moyen de l'allocation versée aux demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage est d'environ 1 280€.

## Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat, ressource,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en Solidarité-État, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique). Un demandeur d'emploi est alors indemnisé au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisé (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale). Cette publication porte sur les demandeurs d'emploi effectivement indemnisés en fin de mois, c'est-à-dire percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

### LE GROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle), Allocation des travailleurs indépendants (ATI), Allocation des démissionnaires (ADM)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au retour à l'emploi-Formation (AREF), AREF différé, Allocation des travailleurs indépendants-formation (ATIF), Allocation des démissionnaires-formation (ADMF)
- **Contrat de Sécurisation Professionnelle** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE, (y compris formation)
- **État** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Équivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / État** : Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion France Travail (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à France Travail. La RFFT est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par France Travail ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

La Rémunération de Fin de Formation (RFF) qui était jusqu'à présent prise en charge par l'Etat est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 une allocation de France Travail. Les demandeurs d'emploi en RFF qui étaient jusqu'à présent comptabilisés dans la rubrique « formation/Etat » sont maintenant comptés dans la rubrique « formation/ Autres ».

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, des séries par allocations détaillées, brutes régionales et CVS (France Métropolitaine et France entière), ainsi qu'un requêteur sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Dans son avis de septembre 2023, l'Autorité de la Statistique Publique a reconnu la qualification de statistiques d'intérêt général aux statistiques publiées par France Travail relatives au nombre d'allocataires indemnisés.

Retrouvez toutes les informations sur [www.francetravail.org/regions/provence-alpes-cote-d-azur/](http://www.francetravail.org/regions/provence-alpes-cote-d-azur/) ainsi que les informations nationales sur [www.francetravail.org](http://www.francetravail.org).

Directeur de la publication :  
Pascal BLAIN

Directeurs de la rédaction :  
Richard SPINOSA, Franck MENICHELLI

Réalisation :  
Direction de la Performance  
Pôle Statistiques, Études et Évaluations

FRANCE TRAVAIL Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
34, rue Alfred Curtel  
13010 Marseille

Contact : [statistiques.13992@pole-emploi.fr](mailto:statistiques.13992@pole-emploi.fr)

[WWW.FRANCETRAVAIL.ORG](http://WWW.FRANCETRAVAIL.ORG)